



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

DELIBERATION N°2014-031

ELECTION DES ADJOINTS

Présents : M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME

Absents : M. Daniel WAPPLER, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, Mme Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON,

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-7-2 ;

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre des adjoints au maire à huit ;

Considérant que dans les communes de plus de 3500 habitants l'élection des adjoints au maire s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune de ces listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être inférieur à un ;

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus ;

Une urne et deux isolements sont à la disposition des élus.

Les conseillers municipaux peuvent voter par procuration pour l'élection des Adjointes,

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste 1,

Madame Jeannine MAILLET,
Monsieur Christian FOSSEYEU
Madame Renée AUROUSSEAU
Monsieur Valère VILLA
Madame Isabelle LAFON
Monsieur Jacques LOCHON
Madame Françoise VILLA
Monsieur Gilbert CHAILLOU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 15

Ont obtenu, liste 1 : 23 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Madame Jeannine MAILLET	, 1 ^{er} adjoint au maire
Monsieur Christian FOSSEYEU	2 ^o adjoint au maire
Madame Renée AUROUSSEAU	3 ^o adjoint au maire
Monsieur Valère VILLA	4 ^o adjoint au maire
Madame Isabelle LAFON	5 ^o adjoint au maire
Monsieur Jacques LOCHON	6 ^o adjoint au maire
Madame Françoise VILLA	7 ^o adjoint au maire
Monsieur Gilbert CHAILLOU	8 ^o adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,